

# Communiqué de Mgr Fellay au sujet de la Lettre aux évêques de Benoît XVI

Publié le 12 mars 2009  
Mgr Bernard Fellay  
2 minutes  
Maison Générale - Menzingen

---

« Le pape Benoît XVI a adressé **une lettre aux évêques de l'Église catholique**, en date du 10 mars 2009, dans laquelle il leur fait savoir les intentions qui l'ont guidé dans ce pas important que constitue le **Décret du 21 janvier 2009**.

Après le récent « déchaînement d'un flot de protestations », nous remercions vivement le Saint Père d'avoir replacé le débat à la hauteur où il doit se tenir, celle de la foi. Nous partageons pleinement son souci prioritaire de la prédication « à notre époque où dans de vastes régions de la terre la foi risque de s'éteindre comme une flamme qui ne trouve plus à s'alimenter ».

L'Église traverse, en effet, une crise majeure qui ne pourra être résolue que par un retour intégral à la pureté de la foi. Avec saint Athanase, nous professons que « Quiconque veut être sauvé, doit avant tout tenir la foi catholique : celui qui ne la garde pas intègre et inviolée ira, sans aucun doute, à sa perte éternelle » (*Symbole Quicumque*). »

Loin de vouloir arrêter la Tradition en 1962, nous souhaitons considérer le Concile Vatican II et l'enseignement post-conciliaire à la lumière de cette Tradition que saint Vincent de Lérins a définie comme « *ce qui a été cru toujours, partout et par tous* » (*Commonitorium*), sans rupture et dans un développement parfaitement homogène. C'est ainsi que nous pourrons contribuer efficacement à l'évangélisation demandée par le Sauveur. (cf. Matthieu 28,19-20)

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X assure Benoît XVI de sa volonté d'aborder les entretiens doctrinaux reconnus comme « nécessaires » par le Décret du 21 janvier, avec le désir de servir la Vérité révélée qui est la première charité à manifester à l'égard de tous les hommes, chrétiens ou pas. Elle l'assure de sa prière afin que sa foi ne défaille pas et qu'il puisse confirmer tous ses frères. (cf. Luc 22,32)

Nous plaçons ces entretiens doctrinaux sous la protection de Notre Dame de Toute Confiance, avec l'assurance qu'elle nous obtiendra la grâce de transmettre fidèlement ce que nous avons reçu, « *trididi quod et accepi* » (I Cor. 15,3).

Menzingen, le 12 mars 2009

+ **Bernard Fellay**, Supérieur Général